

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUBERT- DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue lundi, le 6 décembre 2010, à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 8, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents : Monsieur Napoléon Lévesque, maire
 Madame Mélanie Leblond, conseillère
 Messieurs Claude Boucher, conseiller
 Gilles Couture, conseiller
 Rémi Ouellet, conseiller
 Michel Sawyer, conseiller
 Guy St-Pierre, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Jacques Lagacé, inspecteur municipal et
Madame Sylvie Samson, directrice générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de Monsieur Napoléon Lévesque, maire. Madame Sylvie Samson, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

10-12-353

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Sawyer
appuyé par M. Claude Boucher
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2010
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation de documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 Autorisation pour le paiement de factures à la Caisse Populaire de Viger
 - 3.6 Avis de motion – Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 369-07 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
 - 3.7 Avis de motion – Règlement adoptant le budget 2011, du programme triennal des immobilisations et d'imposition des taxes foncières et spéciales et des tarifs pour les services municipaux
 - 3.8 Calendrier des séances du Conseil municipal
 - 3.9 Dossiers sous la responsabilité des membres du Conseil municipal
 - 3.10 Tribunal administratif du Québec – Mandat à un avocat
 - 3.11 Prière au début des séances ordinaires
 - 3.12 Soumissions pour le journal « St-Hubert en Bref »
 - 3.13 Quotepart 2011 de la MRC de Rivière-du-Loup
 - 3.14 Commission d'enquête publique sur la construction au Québec
 - 3.15 Achat d'un logiciel Antidote
 - 3.16 Entente avec la Croix-Rouge canadienne
 - 3.17 Feuillet paroissial 2011 – Espace publicitaire
 - 3.18 Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent
 - 3.19 Fondation de la Santé de Rivière-du-Loup

4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Achats et réparations – Sécurité publique, transport et hygiène du milieu
 - 4.2 Entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie
 - 4.3 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 4.4 Prolongement de l'autoroute 20
 - 4.5 Demande de M. Richard Tremblay
 - 4.6 Projet d'alimentation en eau (Phase 3) – Surveillance des travaux
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Chemin de villégiature au lac St-François
 - 5.2 Adhésion à l'entente intermunicipale en matière d'inspection couvrant les années 2011 et 2012
 - 5.3 Modification des règlements d'urbanisme – Mandat à la MRC de Rivière-du-Loup
 - 5.4 Détermination du périmètre d'urbanisation
 - 5.5 Stratégie d'aménagement durable de la forêt
 - 5.6 Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés
 - 5.7 Engagement de la Municipalité – Coopérative de Santé de Saint-Hubert
 - 5.8 Renouvellement du contrat de l'agente de développement
 - 5.9 Rapport de l'inspecteur – Terrain de M. Bertrand Thériault
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport de la technicienne d'intervention en loisirs – Achats et activités
 - 6.2 Rapport du 125^e de la Paroisse
 - 6.3 Politique de gestion du Centre des loisirs et de l'aréna
7. Ressources humaines et formation
 - 7.1 Remboursement des congés de maladie pour l'année 2010
 - 7.2 Party de Noël
 - 7.3 Achat d'articles pour les employés municipaux
 - 7.4 Rencontres sur le budget
 - 7.5 Rencontre avec les employés à l'entretien des chemins d'hiver
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{er} NOVEMBRE 2010

Reporté.

3.2 RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3 PRÉSENTATION DE DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

- 3.3.1 Reçu des madame Mélanie Leblond conseillère et de messieurs Napoléon Lévesque maire, Claude Boucher, Gilles Couture et Guy St-Pierre, leur « déclaration des intérêts financiers des élus municipaux ».
- 3.3.2 Madame Josée Ouellet technicienne d'intervention en loisirs nous a transmis la « Reddition de compte » relative à la convention de partenariat avec la Caisse populaire de Viger.
- 3.3.3 Correspondance de M. Yves Berger, coordonnateur de l'exploitation au Ministère des Transports nous donnant quelques informations relatives à la réfection de la route 291.

3.3.4 Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe que la programmation des travaux, présentée par notre municipalité le 11 novembre 2010, a été acceptée. À cet effet, le MAMROT a recommandé à la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) le versement de 520 000 \$ provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.

3.3.5 Reçu de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, le rapport sommaire des permis émis pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 3 novembre 2010.

3.3.6 Reçu le certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la construction d'une usine de traitement d'eau potable dans la rivière Sénéscoupé et le marécage adjacent.

10-12-354

3.4 **COMPTES**

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de novembre 2010, pour un total de 54 717,50 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de novembre 2010 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 369-07 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit :

Total

a) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	23 299,53 \$
b) Dépenses de loisirs :	680,68 \$
c) Dépenses d'administration et autres départements :	5 452,60 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 433 841,99 \$, tels qu'inscrits au registre des achats du 30 novembre 2010, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Guy St-Pierre
et unanimement résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 30 novembre 2010 au montant de 433 841,99 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 369-07.

Je certifie que des crédits sont disponibles pour le paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Sylvie Samson,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-355 3.5 **AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE FACTURES À LA CAISSE POPULAIRE DE VIGER**

Il est proposé par M. Michel Sawyer
appuyé par M. Guy St-Pierre
et unanimement résolu

Que mesdames Nîma Malenfant, Isabelle Bérubé, Charlyne Morin et Sylvie Samson, soient autorisées au nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, à faire le paiement des factures relative à la Municipalité, à la Caisse populaire de Viger.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Avis de motion 3.6 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 369-07 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

Avis de motion est donné par M. Gilles Couture conseiller, qu'à une prochaine réunion, sera adopté un règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 369-07 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Avis de motion 3.7 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ADOPTANT LE BUDGET 2011, DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS ET D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET SPÉCIALES ET DES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par M. Claude Boucher conseiller, qu'à une prochaine réunion, sera présenté un règlement adoptant le budget 2011, du programme triennal des immobilisations des taxes foncières et spéciales et des tarifs pour les services municipaux.

10-12-356 3.8 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy St-Pierre
appuyé par M. Michel Sawyer
et unanimement résolu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2011**, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 h** :

- | | |
|----------------|--------------|
| - 10 janvier | - 7 février |
| - 7 mars | - 4 avril |
| - 2 mai | - 6 juin |
| - 4 juillet | - 8 août |
| - 12 septembre | - 3 octobre |
| - 7 novembre | - 5 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-357

3.9 DOSSIERS SOUS LA RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Michel Sawyer
appuyé par M. Claude Boucher
et unanimement résolu

Que les membres du Conseil municipal soient mandatés pour représenter le Conseil municipal et/ou être responsables pour les dossiers suivants :

Membres du Conseil municipal	Dossiers sous la responsabilité du membre du Conseil
M. Napoléon Lévesque, Maire	a) Comité consultatif d'urbanisme (CCU) b) Comité Développement Touristique et Économique (CDTE) c) Comité de voirie d) Chambre de commerce de la MRC RDL e) Ressources humaines
M. Rémi Ouellet, Conseiller siège # 1	a) Comité de voirie b) Matières résiduelles
M. Gilles Couture, Conseiller siège # 2	a) Comité Développement Touristique et Économique (CDTE) b) Dossiers éoliens c) Énergies renouvelables d) Camping et plage e) Marais f) Ressources humaines
M. Michel Sawyer, Conseiller siège # 3	a) Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) b) Comité Famille c) CACI d) Ressources humaines
M. Claude Boucher Conseiller siège # 4	a) Bibliothèque b) Chambre de Commerce de la MRC RDL c) Ressources humaines
Guy St-Pierre, Conseiller siège # 5	a) Incendie b) Loisirs
Mélanie Leblond, Conseillère siège # 6	a) Embellissement b) Ressources humaines c) Parc école

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-358

3.10 TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – MANDAT À UN AVOCAT

Trois (3) contribuables ont fait des demandes de révision de leur évaluation foncière pour l'année 2010 et selon madame Pauline Guay évaluateur à la MRC de Rivière-du-Loup, il serait opportun d'engager un avocat afin de défendre la Municipalité concernant ces dossiers ;

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Guy St-Pierre
et unanimement résolu

Que Me Dave Boulianne soit mandaté pour défendre tous les dossiers de demandes de révision foncière pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-359 3.11 **PRIÈRE AU DÉBUT DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES**

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Michel Sawyer
et unanimement résolu

Que dorénavant, la prière dite par les membres du Conseil municipal au début des séances ordinaires et extraordinaires, soit remplacé par un moment de réflexion.

Cette résolution annule la résolution prise le 5 juillet 1926.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-360 3.12 **SOUSSIONS POUR LE JOURNAL « SAINT-HUBERT EN BREF »**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à deux (2) entreprises pour l'impression de la page couverture et de l'intérieur du journal *Saint-Hubert en Bref* pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE le nombre de soumissions reçu est de deux (2) dont voici les résultats :

Soumissionnaire	Page Couverture (taxes incluses)	Intérieur du journal Taxes incluses		
		(pour 3 feuilles)	(pour 4 feuilles)	(pour 5 feuilles)
Impression L.P. Inc.	1 924,51 \$	2 309,40 \$	2 898,60 \$	3 447,18 \$
UQAR	1 887,84 \$	2 255,45 \$	2 781,47 \$	3 443,00 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission a été présentée par l'UQAR;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Gilles Couture
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte la soumission présentée par l'UQAR pour la page couverture dont le total est de 1 887,84 \$ taxes incluses et d'accepter également leur soumission présentée pour l'intérieur du journal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-361 3.13 **QUOTE-PART 2011 DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Voici les montants des quoteparts adoptés par la MRC de Rivière-du-Loup concernant notre municipalité :

Numéro de grand-livre	Description	Quotepart 2011	Quotepart 2010
02 13000 951	Administration générale	15 494 \$	15 525 \$
02 15000 419	Maintien de l'inventaire (payé en 2008 et dépenses réparties sur 3 ans : 2009-2011), Total : 42 184 \$	14 061 \$	14 061 \$
02 15000 419	Évaluation : travaux spéciaux pour équilibrés immeubles villégiature (dépenses réparties sur 3 ans : 2009-2011), total 21 038 \$	7 013 \$	7 013 \$
02 15000 419	Inventaire permanent (travaux spéciaux)	6 104 \$	5 968,20 \$
02 15000 419	Numérisation matrice graphique (travaux spéciaux)	0 \$	2 984 \$
02 15000 951	Quotepart - Évaluation	36 285 \$	36 285 \$
02 19000 951	Inforoute (construction et entretien pour 2009 et entretien pour 2010)	2 029 \$	2 830 \$
02 19000 951	Internet haute vitesse	100 \$	0 \$
02 22000 454	Formation sécurité incendie	10 859 \$	0 \$
02 22000 951	Sécurité incendie	1 140 \$	499 \$
02 22000 951	Sécurité incendie (prévention) entente à discuter le 6 déc. 2010	12 733,30 \$	A venir
02 37000 951	Transport adapté et collectif	426 \$	428 \$
02 45210 951	Matières secondaires	8 733 \$	8 111 \$
02 45211 951	Matières résiduelles organiques	969 \$	972 \$
02 52000 951	Logement social	4 551 \$	0 \$
02 61000 951	Inspection	42 000 \$	39 400 \$
02 61010 951	Hygiène du milieu (cours d'eau)	789 \$	1 252 \$
02 61011 951	Aménagement du territoire	4 110 \$	4 303 \$
02 61012 951	Barrage du lac Morin	165 \$	166 \$
02 61013 951	Culture et communication :	Total 2011 : 3 533 \$	Total 2010 : 908 \$
	Patrimoine	1 085 \$	692 \$
	École de musique	1 215 \$	216 \$
	Musée du Bas-Saint-Laurent	209 \$	0 \$
	Centre d'archives	1 024 \$	0 \$
02 62000 951	Promotion et développement économique	8 017 \$	8 067 \$
02 62020 951	Développement éolien	478 \$	0 \$
02 70290 951	Équipements et services à caractère supralocal :	Total 2011 : 7 191 \$	Total 2010 : 7 471 \$
	Aéroport	1 092 \$	849 \$
	Centre Premier Tech	695 \$	475 \$
	Centre culturel	595 \$	810 \$
	Maison de la Culture	699 \$	810 \$
	Piscine du Cégep	932 \$	875 \$
	Parc régional Petit-Témis	3 022 \$	3 203 \$
	Route verte de l'Estuaire	156 \$	449 \$
02 70291 951	Promotion touristique (OTC)	4 013 \$	3 956 \$
TOTAL		196 962,30 \$	160 199,20 \$

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte la répartition des quoteparts qui seront imposées à notre municipalité en février 2010 en vertu de l'article 976 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-362

3.14 COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT que plus de 80% de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des Municipalités se sont prononcés en faveur de la tenue de cette commission;

CONSIDÉRANT que les maires de Montréal, Québec, Longueuil, Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;

CONSIDÉRANT que de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;

CONSIDÉRANT que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche;

CONSIDÉRANT que de nombreux professionnels, entrepreneurs et organisations syndicales dont la FTQ, la CSN et la CSQ demandent la tenue de cette commission;

CONSIDÉRANT que le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;

CONSIDÉRANT que les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une commission d'enquête public permettra de connaître et de comprendre le fonctionnement d'un tel système de conflit d'intérêt et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une telle commission d'enquête peut se dérouler parallèlement aux enquêtes policières actuellement en cours et à venir et ce, aux dires mêmes des intervenants impliqués dans ses enquêtes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Sawyer
appuyé par M. Claude Boucher
et unanimement résolu

Que nous, élus de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, demandions au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal ainsi que dans le domaine de la construction.

Nous rappelons au gouvernement, que cette toile de fond négative, laissant place au doute, entache le monde municipal et crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population. Une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner confiance aux citoyens et citoyennes face aux administrations municipales.

Que copie de cette proposition soit également transmise à la chef de l'opposition officielle, au chef de la 2^e opposition et au député de Québec Solidaire Amir Kadhir

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-363

3.15 ACHAT D'UN LOGICIEL ANTIDOTE

Il est proposé par M. Guy St-Pierre
appuyé par M. Michel Sawyer
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autorise l'achat d'un logiciel « Antidote » qui servira pour le garage municipal, les loisirs et l'agente de développement. Le cout pour ce produit est approximativement de 120 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-364

3.16 ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Il est proposé par M. Rémi Ouellet
appuyé par M. Guy St-Pierre
et unanimement résolu

1. De renouveler notre entente avec la Croix-Rouge canadienne concernant le Services aux sinistrées, et ce, afin que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par ladite entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec.
2. D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup l'entente avec la Croix-Rouge canadienne.
3. Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer, pour 2010, le montant de notre contribution qui est de 0,13 \$ per capita, faisant un total de 181,87 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-365

3.17 FEUILLET PAROISSIAL 2011 – ESPACE PUBLICITAIRE

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Gilles Couture
et unanimement résolu

Que notre municipalité réserve un espace publicitaire dans le feuillet paroissial 2011 pour un cout de 65 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.18 FONDATION DU MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT

Correspondance nous demandant une aide financière pour la Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent.

Étant donné que le musée fait partie intégrante des quoteparts de la MRC de Rivière-du-Loup à compter de 2011, il est décidé de ne pas faire de don.

10-12-366

3.19 FONDATION DE LA SANTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

La Fondation de la santé de Rivière-du-Loup nous sollicite pour une aide financière qui permettra à la clinique de gynécologie de se doter d'équipements qui permettront aux obstétriciens-gynécologues d'effectuer plus de techniques à la clinique externe ce qui entrainera une diminution de l'utilisation du bloc opératoire et du temps d'hospitalisation.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Guy St-Pierre
et unanimement résolu

De faire un don de 100 \$ à la Fondation de la Santé de Rivière-du-Loup afin de leur aider dans leur projet d'acquisition d'équipements pour la Clinique de gynécologie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10-12-367

4.1 ACHATS, RÉPARATIONS ET ENTRETIEN – SÉCURITÉ PUBLIQUE, TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jacques Lagacé, inspecteur municipal nous fait un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions, les problèmes rencontrés, etc.

Il est proposé par M. Guy St-Pierre
appuyé par M. Claude Boucher
et unanimement résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire puisqu'il y a des crédits disponibles.

Poste budgétaire	Description	Coût	Budget 2010	Solde disponible
02 32000 670	Achat d'un classeur légal, 4 tiroirs	134 \$	550 \$	68 \$
02 41300 670	Achat d'un classeur légal, 4 tiroirs	133 \$	100 \$	0 \$
02 41300 521	Boite de service, tuyau de cuivre, valve à l'eau, union, rallonge de valve	860 \$	5 000 \$	420 \$
02 41500 521	Réduit tuyau amiante a plastic	52 \$	1 000 \$	923 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-368

4.2 SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le 29 octobre 2009, la MRC de Rivière-du-Loup faisait parvenir à la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup un premier projet d'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie;

ATTENDU que les prévisions budgétaires incluait neuf (9) municipalités, soit celles de Cacouna, L'Isle Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Saint-Paul-de-la-Croix;

ATTENDU qu'un second projet d'entente intermunicipale a été soumis le 15 avril 2010 excluant les municipalités de Cacouna et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

ATTENDU que depuis, les prévisions budgétaires ont été modifiées tenant compte que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a maintenu sa position de ne pas faire partie à l'entente mais que la municipalité de Cacouna a exprimé sa volonté d'y adhérer;

ATTENDU qu'il est nécessaire de transmettre un protocole d'entente révisé et de nouvelles prévisions budgétaires pour l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Couture
appuyé par M. Rémi Ouellet
et unanimement résolu

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup :

- accepte le contenu de l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie et les prévisions budgétaires pour l'année 2011;
- autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie;

- nomme le conseiller monsieur Guy St-Pierre afin qu'il siége au sein du comité de gestion prévue à l'entente intermunicipale;
- s'engage à communiquer avec ses assureurs afin que l'article 4 de l'entente intermunicipale relatif à la couverture d'assurance responsabilité civile générale de la municipalité soit respecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-369

4.3 AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU que le 17 septembre 2010, le Ministère des Transports nous a informé qu'il nous accordait une subvention maximale de 15 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration du 5^e et 6^e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Couture
appuyé par M. Rémi Ouellet
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup approuve les dépenses qui s'élèvent à un montant total de 159 592.19 \$ pour les travaux réalisés dans le 5^e et 6^e Rang, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-370

4.4 PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a annoncé que des travaux de prolongement de l'autoroute 20 seraient réalisés au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître comme prioritaire le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) afin que cette infrastructure puisse bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'Entente fédérale/provinciale sur les infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) est reconnu d'intérêt national comme un des axes transcanadiens;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 20 permettra de désengorger la circulation routière et aura un impact important pour améliorer la sécurité routière du secteur concerné;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de l'autoroute 20 favorisera la consolidation du développement industriel du territoire et l'amélioration de la qualité de vie des résidents;

CONSIDERANT l'importance du parachèvement d'une infrastructure routière adéquate comme élément incontournable de la stratégie de développement socioéconomique pour tout l'Est du Québec;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Sawyer
appuyé par M. Claude Boucher
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Sam Hamad, que soient conclues le plus rapidement possible les ententes requises de manière à accélérer les investissements et la réalisation du prolongement de l'autoroute 20, entre Cacouna et Rimouski (Le Bic).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-371

4.5 **DEMANDE DE M. RICHARD TREMBLAY**

Monsieur Richard Tremblay a reçu une facture d'un montant de 45,15 \$ taxes incluses pour la location de notre compacteur (location d'environ une (1) heure. Par la suite, la directrice générale a été informé par la conjointe de M. Tremblay que celui-ci avait travaillé environ 2½ heures le 25 ou 26 décembre dernier sur la machinerie au garage et il n'avait rien facturé. De plus, c'est le personnel du garage qui avait fait appel à lui, car il était le seul qui pouvait les dépanner.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Michel Sawyer
et unanimement résolu

De créditer la facture numéro 2969 au nom de Richard Tremblay et de Nancy Lagacé relative à la location du compacteur. Ce crédit est accordé en raison des services rendus par M. Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-372

4.6.1 **CORRECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LA RUE DU COLLÈGE**

Il est proposé par M. Guy St-Pierre
appuyé par M. Rémi Ouellet
et unanimement résolu

Que les travaux nécessaires pour corriger le bas fond de l'égout sur la rue du Collège entre la rue Mailloux et Perreault soient réalisés en régie. Le bas fond est d'une longueur approximative de 17 m.

La directrice générale est autorisée à mandater, soit *Construction Serge Caron* » ou « *Excavation Dany Ouellet* » pour effectuer les travaux de location de machinerie. L'entreprise dont le tarif sera le plus bas à l'heure pour les équipements sera celle qui sera mandatée.

En ce qui a trait à la pose d'asphalte sur la rue du Collège, il faudra attendre l'an prochain, car d'autres tests sur la qualité de l'eau furent nécessaires, ce qui retarde la fermeture de tranchée et donc, la pose de l'asphalte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-373 4.6.2 **ALIMENTATION EN EAU POTABLE – PHASE 2 – DIRECTRICE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1**

Il est proposé par M. Gilles Couture
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et unanimement résolu

D'autoriser la directive de changement numéro 1 de la Phase 2 du traitement de l'eau potable. Les travaux suivants ont été nécessaires :

- Faire l'ajustement, refermer l'ouverture inutilisée en y soudant une pièce métallique et effectuer la finition, rallonger les fils électriques des pompes de puits trop courts et rallonger les câbles de levage en acier inoxydable trop courts.

Le cout pour ces changements est de 2 074,28 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-374 4.6.3 **ALIMENTATION EN EAU POTABLE – PHASE 2 – DIRECTRICE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1**

Il est proposé par M. Rémi Ouellet
appuyé par M. Gilles Couture
et unanimement résolu

D'accepter le budget d'honoraires, projet d'alimentation en eau, phase 2, dont le total avec l'ajustement est de 326 869 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-375 4.6.4 **ALIMENTATION EN EAU POTABLE – PHASE 2 – DIRECTRICE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1**

Il est proposé par M. Guy St-Pierre
appuyé par M. Rémi Ouellet
et unanimement résolu

D'accepter le budget d'honoraires, projet d'alimentation en eau, phase 3, dont le total avec l'ajustement est de 38 570 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

10-12-376 5.1 **CHEMIN DE VILLÉGIATURE AU LAC ST-FRANÇOIS**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a adopté, le 1^{er} novembre 2010, le règlement numéro 390-10 modifiant le règlement numéro 386-09 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 125 000 \$;

ATTENDU que le 12 novembre 2010, la directrice générale de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a tenu un registre d'enregistrement sur le règlement d'emprunt;

ATTENDU que le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 10;

ATTENDU que le nombre de signatures apposées au registre pour demander que le règlement numéro 390-10 fasse l'objet d'un scrutin est de 10;

ATTENDU que la Municipalité peut appliquer différentes alternatives concernant ce dossier, soit :

- 1) Ne pas poursuivre le projet de construction du chemin de villégiature au Lac St-François, ne pas faire l'acquisition du chemin et taxer les propriétaires pour les dépenses réalisées dans le cadre de ce projet. Il est entendu que la municipalité peut par résolution, modifier la période d'amortissement qui était de 20 ans pour l'emprunt de 400 000\$. Les dépenses à jour sont approximativement de 57 000 \$.
- 2) Taxer les contribuables à l'intérieur d'une même année, soit le 125 000 \$, cout excédentaire prévu dans le règlement 390-10, ce qui éviterait à la Municipalité l'obligation d'obtenir l'approbation des personnes habiles à voter. Par contre, chacun des propriétaires recevrait une facture d'environ 5 682 \$ par terrain pour l'année 2011.
- 3) Faire les travaux en régie et s'ils ne sont pas faits selon les plans et devis, il nous faudra également modifier notre règlement d'emprunt numéro 386-10 et retourner en tenue de registre. Tous les types de travaux réalisés par un entrepreneur, s'ils dépassent 25 000 \$ devront avoir été octroyés suite à une demande par invitation pour par soumissions publiques s'ils dépassent 100 000 \$.

Avant de favoriser les travaux en régie, il faut s'assurer au préalable que le cout total ne dépassera pas le montant de règlement d'emprunt qui est de 400 000 \$.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Guy St-Pierre
appuyé par M. Rémi Ouellet
et unanimement résolu

De faire d'autres vérifications avant de prendre une décision finale. S'il y a des sondages à faire sur le terrain projeté pour la construction du chemin, l'entreprise *Excavation Dany Ouellet* sera mandaté.

De plus, il est décidé d'informer le plus bas soumissionnaire que nous ne pourrons finaliser le dossier comme nous le prévoyions puisque le règlement d'emprunt 390-10 a été refusé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.2 ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'INSPECTION COUVRANT LES ANNÉES 2011 ET 2012

Reporté.

5.3 MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – MANDAT À LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

La directrice générale va s'informer auprès de la MRC de Rivière-du-Loup s'il y a possibilité de les mandater pour la modification de nos règlements d'urbanisme et dans l'affirmative, à quels couts?

Si la MRC accepte de faire cette modification, ce sera un mandat à forfait.

5.4 DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Correspondance de la MRC de Rivière-du-Loup relative à l'analyse du périmètre d'urbanisation pour le territoire de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

Si le Conseil de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup souhaitait revoir les limites du périmètre d'urbanisation afin de pouvoir orienter différemment le développement du village, il est encore possible d'y apporter des ajustements modestes. Il suffit que nous informions par écrit à la MRC de notre volonté en ce sens. Les représentants de la MRC sont également disponibles pour une rencontre avec le Conseil et/ou le CCU à ce sujet.

Une rencontre sera donc organisée en janvier 2011 afin d'obtenir plus d'informations sur ce dossier.

5.5 STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FORÊT

Reporté

5.6 ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'UTILISATION DU BOIS COMME PRINCIPALE COMPOSANTE DANS LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS

Reporté.

5.7 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ – COOPÉRATIVE DE SANTÉ DE SAINT-HUBERT

Reporté.

10-12-377

5.8 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par M. Rémi Ouellet
appuyé par M. Claude Boucher
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de renouveler notre engagement au projet Animation rurale pour l'année 2011 à raison de cinq (5) jours par semaine pour un cout maximum de 22 810 \$ et ce, tel que proposé dans l'entente à signer.

Le maire est autorisé à signer pour et nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, tous les documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.9 RAPPORT DE L'INSPECTEUR – TERRAIN DE M. BERTRAND THÉRIAULT

Monsieur Bertrand Thériault est venu rencontrer le maire et la directrice générale le 3 novembre dernier pour nous informer que finalement, il n'était pas satisfait des travaux réalisés par la municipalité en 2009 sur son terrain. M. Thériault disait que présentement, son terrain était en plus mauvais état qu'avant les réparations.

La directrice générale a donc demandé à l'inspecteur municipal de se rendre sur ledit terrain, de prendre des photos et de nous transmettre un rapport, dont copie a été transmise à chacun des membres du Conseil municipal.

Suite à une discussion, il est décidé de s'en tenir aux décisions prises antérieurement concernant ce dossier.

6. LOISIRS ET CULTURE

10-12-378

6.1 RAPPORT DE LA TECHNICIENNE D'INTERVENTION EN LOISIRS – ACHATS ET ACTIVITÉS

Il est proposé par M. Guy St-Pierre
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et unanimement résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire puisqu'il y a des crédits disponibles.

Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2010	Solde disponible
02 70130 526	Achat de meules pour l'aiguillage des patins Réfection dessus de 2 tables rondes du Centre des loisirs en bois laminé.	40 \$ 160 \$	2 000 \$	206 \$
02 70130 605	Achats pour fête de Noël des enfants Collation : 175 \$ Matériel pour confection cartes de vœux qui seront remises aux personnes seules et aux aînés de Saint-Hubert : 50 \$ Achat d'une couronne de Noël pour extérieur Centre des loisirs : 20 \$ (Romain Plourde) Décorations, nappes et autres fournitures pour bas de Noël tirage.	350 \$	350 \$	350 \$
02 70131 604	Dépenses pour soirée Bye Bye! 26 décembre 2010 au Centre des loisirs. Engagement et paiement du chansonnier Ghislain Lavoie entre 20 h et minuit au Centre des loisirs. Achat fournitures diverses pour soirée, boissons, nappes et décorations de tables.	450 \$ 350 \$	800 \$	800 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-379

6.2 RAPPORT DU 125^E DE LA PAROISSE

Madame Nathalie Dionne nous a transmis le rapport des dépenses et recettes effectuées dans le cadre du 125^e de St-Hubert.

Suite à la répartition des dépenses et des équipements fournis soit par la Fabrique et la Municipalité, un chèque de 12 414,56 \$ nous a été transmis. Voici les détails de cette répartition :

- Location de locaux :	6 313,40 \$
- Location équipements :	1 193,40
- Temps des employés :	9 480,00
- Achat gilets sécurité :	- 117,16 \$
- Supports métalliques :	- 272,16
- Toile géotextile :	- 2 401,98
- Appareils de communication :	- 1 780,94
Solde à recevoir :	<u>12 414,56 \$</u>

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Guy St-Pierre
et unanimement résolu

D'accepter tel que présenté le rapport des Fêtes du 125^e de la Paroisse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-380

6.3 POLITIQUE DE GESTION DU CENTRE DES LOISIRS ET DE L'ARÉNA

Il est proposé par M. Gilles Couture
appuyé par M. Rémi Ouellet
et unanimement résolu

D'accepter la politique de gestion du centre des loisirs et de l'aréna préparé par madame Josée Ouellet technicienne d'intervention en loisirs. Cette politique sera transmise à la ministre de la Culture.

Adoptée à la majorité des conseillers

7. RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

10-12-381

7.1 REMBOURSEMENT DES CONGÉS DE MALADIE POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 10-06-208 relative aux vacances et congés de maladie des employés municipaux;

ATTENDU que suivant l'adoption de cette résolution, il y a lieu d'y amener certaines précisions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Guy St-Pierre
et unanimement résolu

1. Que les employés qui ont droit au remboursement des congés de maladie soient exclusivement ceux qui travaillent à temps plein, à l'année et qui ont terminé leur probation.
2. Que pour l'année 2010, puisque la résolution numéro 10-06-208 est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010, le nombre maximum des journées de maladie monnayables sera la moitié du nombre auquel l'employé aura droit pour une année complète.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-12-382

7.2 PARTY DE NOËL

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et unanimement résolu

Que l'activité de Noël pour les élus et les employés municipaux soit intégrée à même le « Méga Party de Noël 2010 » organisé par des gens du milieu de St-Hubert. L'activité aura lieu le 4 décembre 2010 et le paiement des frais reliés à cette activité représente 25 \$ par personne participante pour une dépense estimée à 600 \$, le tout payable à même le poste budgétaire 02 11000 499.

La municipalité payera pour le souper des élus et du personnel de la municipalité ainsi que pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement, et pour l'agente de développement et exceptionnellement cette année, pour 2 représentants de la bibliothèque puisque c'est leur 20^e anniversaire (normalement la municipalité paye pour un (1) représentant). Par contre, le personnel affecté à la voirie d'hiver est invité, mais ils devront payer leur souper puisque la municipalité paye les couts reliés au souper organisé pour les déneigeurs, souper qui se déroule au printemps de chaque année.

Adoptée à la majorité des conseillers

10-12-383

7.3 ACHAT D'ARTICLES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Michel Sawyer
appuyé par M. Gilles Couture
et unanimement résolu

D'autoriser l'achat de soixante-douze (72) tasses au cout de 4,69 \$ chacune plus 50 \$ pour l'impression de « *Municipalité de Saint-Hubert* », faisant un total net de 487,35 \$ taxes exclues.

Une tasse sera remise à chacun des membres du conseil, au personnel du bureau, au personnel du garage et des loisirs saisonnier et permanent, les pompiers qui ont travaillé durant l'année 2010, les concierges, la responsable de la bibliothèque, l'agente de développement et l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.4 RENCONTRES SUR LE BUDGET

Des rencontres de travail pour l'élaboration du budget se tiendront les 15, 16 et 20 décembre 2010 et l'adoption du budget, le 21 décembre prochain.

7.5 RENCONTRE AVEC LES EMPLOYÉS À L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Une rencontre se tiendra le 5 janvier 2011 à 19 h 30, avec les employés affectés à l'entretien des chemins d'hiver à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

10-12-384

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par MM. Gilles Couture et Guy St-Pierre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**NAPOLÉON LÉVESQUE,
MAIRE**

**SYLVIE SAMSON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE**
